

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_1326-DE et
	4.1.1	stagiaires de la FPT Transformation

DEPARTEMENT  
DU GERS  
\*\*\*\*  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

12

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le Conseil Municipal de LECTOURE, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Pascal ANDRADA  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Loïc DÉSANGLES  
M. André GALOIX

**Ont donné procuration :**

M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS  
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Émilie SARRAN

**Objet : Modification du poste de responsable du Service Voirie  
(Voirie / Fêtes / Cimetières) au tableau des emplois**

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services mais également de procéder à leur modification afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, et aussi de celles tenant aux besoins de la collectivité et aux missions confiées au titre de cet emploi.

C'est ainsi qu'il conviendrait aujourd'hui, de modifier la délibération en date du 11 octobre 2011 qui a créé l'emploi permanent de responsable du service Voirie (Voirie/Fêtes/Cimetières) pouvant être pourvu par des fonctionnaires du cadre d'emploi des Agents de maîtrise. Il s'avère que pour des raisons tenant à l'organisation du service après le départ à la retraite de l'agent de maîtrise occupant ce poste, cet emploi doit être élargi au cadre d'emploi des Adjointes techniques.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- de modifier la délibération en date du 11 octobre 2011 qui a créé l'emploi permanent de responsable du service Voirie (Voirie Fêtes / Cimetières), de façon à élargir ce poste aux fonctionnaires du cadre d'emploi des Adjointes techniques,
- d'approuver le tableau des emplois annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,  
Émilie SARRAN



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025